



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veillez noter que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2026, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 281 RELATIF À L’AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE** a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d’ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au :

www.cantondegore.qc.ca/fr/publications/reglements

Donné à Gore, Qc.
Ce 5^e jour d’août 2026

Sarah Channell
Greffière-trésorière